

Le 5 décembre 2018

L'honorable Chantal Petitclerc
Sénatrice, Québec – Grandville
Sénat du Canada
Chantal.Petitclerc@sen.parl.gc.ca

Madame la Sénatrice,

Le plasma est la principale composante de base de nombreuses thérapies d'importance vitale qui permettent de traiter des patients atteints de maladies chroniques et de maladies rares. Le plasma est prélevé auprès de donateurs humains par l'entremise d'un procédé appelé plasmaphérèse (qui recueille uniquement le plasma, et non pas les autres composantes du sang total). Ce plasma, appelé « plasma destiné au fractionnement », sert de produit de départ pour de nombreuses thérapies. Environ 75 % du plasma destiné au fractionnement dans le monde provient de donateurs rémunérés.

Le projet de loi S-252, Loi sur les dons de sang volontaires, vise à interdire les dons de plasma rémunérés au Canada. Alors que vous vous penchez sur ce projet de loi et alors qu'il franchit les différentes étapes du processus législatif, nous aimerions porter à votre attention les éléments suivants :

- Le projet de loi S-252 est basé sur la prémisse erronée que les dons de plasma sont dangereux et qu'ils auront une incidence négative sur les dons non rémunérés de sang total et de plasma. Or, il n'existe aucune preuve pour étayer ces affirmations, comme l'indique le *Rapport final du Comité d'experts sur l'approvisionnement en produits d'immunoglobuline et ses répercussions au Canada*, dont les conclusions ont été présentées plus tôt cette année. Vous trouverez ci-joint le rapport du Comité d'experts, que vous pouvez également consulter [ici](#).
- Toute objection éthique à l'égard des dons de plasma rémunérés est injustifiée. La rémunération reçue pour les dons de plasma n'est pas représentative de la valeur du plasma ; elle sert uniquement à indemniser la personne pour le temps et l'énergie qu'elle a consacrés au don. Il est important de se rappeler que le don moyen prend de deux à trois heures et que les donateurs peuvent faire un ou deux dons par semaine – un investissement de temps considérable et généreux.
- Une majorité de Canadiens appuient les dons de plasma rémunérés. Une enquête randomisée a révélé que plus de 70 %¹ des Canadiens appuieraient un modèle de rémunération.
- Finalement, la position de Santé Canada elle-même est la suivante : les dons de plasma rémunérés sont nécessaires pour répondre aux besoins des patients. De fait, selon le rapport d'un Comité d'experts, « [I]es administrations qui ont autorisé la rémunération des donateurs de plasma par aphérèse ont une capacité de collecte par habitant beaucoup plus élevée que celles qui l'ont interdite ». En 2017, en Autriche, en République tchèque, en Allemagne, en Hongrie et aux États-Unis, des pays qui autorisent les dons de plasma rémunérés, les donateurs ont collectivement fait près de 43 millions de dons, ce qui représente la vaste majorité de l'approvisionnement mondial en plasma destiné au fractionnement.

Le système actuel, qui permet à la fois les dons rémunérés et non rémunérés, fonctionne bien pour les patients canadiens, qui appuient le status quo^{ii,iii}. Le plasma prélevé auprès de donneurs canadiens ne permet pas de répondre aux besoins des patients au Canada. Par conséquent, environ 80 % de l'approvisionnement du Canada en traitements fabriqués à partir de protéines plasmatiques provient de donneurs rémunérés aux États-Unis. Selon toute vraisemblance, interdire la rémunération des donneurs de plasma ne fera qu'accroître ce pourcentage, plutôt que de le faire diminuer.

Comme vous le savez, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie étudie actuellement le projet de loi S-252. Nous espérons que les éléments présentés dans la présente seront utiles pour le comité dans le cadre de ses discussions sur ce projet de loi.

Merci.

D^r Joshua M. Penrod
Vice-président, Source et affaires internationales
Plasma Protein Therapeutics Association

ⁱ **Lacetera, N. et M. Macis, « Moral Nimby-IsM? Understanding Societal Support for Monetary Compensation to Plasma Donors in Canada », *National Bureau of Economic Research*, mai 2018.**

ⁱⁱ **Canadian Immunodeficiencies Patient Organization, [Statement On Paid Plasma Products](#).**

ⁱⁱⁱ **Société Canadienne de l'hémophilie, [Soumission](#) au Comité d'experts sur l'approvisionnement en produits d'immunoglobuline et ses répercussions au Canada.**